

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 23 MAI 2020**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	15

L'an deux mille vingt, le 23mai, à 10 heures , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile  
GAILLOT Philippe  
GUINDT Philippe  
VIEIRA Christophe  
PEREIRA Julien  
BRUN Jérôme

IMMER Alain  
DEBAILLEUL Delphine  
MENEHIN Gaël  
OGER Isabelle  
REUTER Olivier

MARQUET Bénédicte  
SIVEC Jean  
THILL Céline  
VALANCE Bénédicte  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS :

Objet : 2020 - 470 Création des postes d'Adjoint

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire.

Le Conseil Municipal décide d'élire les Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

Decide à l'unanimité de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à QUATRE.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 25/05/2020

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/05/2020

Le Maire,

